

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MESSA À DISPUSIZIONE DI UN FUNZIUNARIU DI U
SERVIZIU D'INCENDIU È DI SUCCORSI DI CISMONTE
PRESSU À A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE DU
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-
CORSE AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne la mise à disposition d'un fonctionnaire de catégorie A titulaire du grade de Commandant de Sapeurs-pompiers professionnels du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse, auprès de la Collectivité de Corse.

Le fonctionnaire dont il s'agit a répondu à un appel à candidature lancé par Collectivité.

Il assurera des fonctions de Directeur de la forêt et de la prévention des incendies au sein de la Direction Générale Adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires.

Cette mise à disposition, qui reçoit un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine de cet agent, et de celle d'accueil, s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire applicable à de telles positions.

La durée de cette mise à disposition est fixée à trois ans avec effet du 1^{er} février 2022 étant entendu qu'elle peut s'interrompre à tout moment à l'initiative de l'une des trois parties prenantes à la convention.

Cette mise à disposition s'exercera à titre onéreux, impliquant le remboursement du traitement et charges salariales induites par la Collectivité de Corse au Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse sur production de titres de recettes émis trimestriellement.

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe et les modalités de cette mise à disposition et m'autoriser à signer la convention ci-jointe formalisant cette procédure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.